

PREMIERS SOINS

	RÈGLEMENTS CONCERNANT LES PREMIERS SOINS	ARTICLES DE LOI	Politique (s'il en est)
AB	N/D	Workers' Compensation Act , Workers' Compensation Regulation (art. 9)	N/D
CB	Occupational Health and Safety Regulation (art. 3.14-3.21, Annexe 3-A).	Workers Compensation Act (art. 159, 160)	N/D
MB	La fourniture des premiers soins relève de la <i>Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail</i> . Voir Règlement 217/2006, Règlement sur la sécurité et la santé au travail .	N/D	N/D
NB	Règlement sur les premiers soins - Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail	Loi sur les accidents du travail (art. 41(7))	N/D
TNL	Règlement 1148/96, Occupational Health and Safety First Aid Regulations	N/D	N/D
TNO/NU	Règlement général sur la sécurité , articles 60 à 79, et le Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines , articles 8.38. à 8.51.	N/D	N/D
NÉ	N/D	N/D	N/D
ON	First Aid Requirements Regulation (R.R.O. 1990, Regulation 1101)	Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (art. 4(1), 10, 82)	N/D
IPE	<i>Occupational Health And Safety Act</i> , General Regulations (art. 9.1 à 9.13). <i>Workers Compensation Act</i> , General Regulations (art. 5(3))	N/D	N/D
QC	Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (art. 190) Loi sur la santé et la sécurité du travail (art. 113)	N/D
SK	N/D	Workers' Compensation Act, 1979 (art. 110, 111)	N/D
YT	YWCHSB: Occupational Health & Safety Regulations (voir 'Minimum First Aid Regulations')	N/D	N/D

N/D signifie non applicable ou non disponible. Prenez contact avec les [commissions](#) individuelles pour clarification ou plus ample informé.

Produit par l'Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC) en 2011

**Ces tableaux ont été conçus pour fins d'information générale seulement. L'ACATC ne prétend pas à l'exhaustivité ni à l'exactitude de l'information (qui n'est pas exhaustive) et il faut communiquer avec la commission des accidents du travail de chaque province ou territoire pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des clarifications. Pour les liens vers la législation, voyez : [ici](#). Pour les liens vers la politique, voyez : [ici](#).